

Mise en œuvre de la continuité pédagogique

La continuité pédagogique vise, en cas d'éloignement temporaire d'élèves ou de fermeture d'écoles, collèges et lycées, à maintenir un lien pédagogique entre les professeurs et les élèves, à entretenir les connaissances déjà acquises par les élèves tout en permettant l'acquisition de nouveaux savoirs.

Afin de permettre la mise à disposition immédiate de séances pédagogiques en ligne, les académies peuvent s'appuyer sur la plateforme dédiée du CNED, Ma classe à la maison.



Elle propose des parcours pédagogiques permettant de couvrir une période de quatre semaines, pour les niveaux suivants :

- primaire (de la grande section de maternelle au CM2)
- collège (de la 6^e à la 3^e et SEGPA)
- lycée (2^{de} et 1^{re} renouvelées – terminale L, ES, S et bac pro) avec les cours de spécialités suivants pour les classes de premières générales : mathématiques / numérique et sciences informatiques / espagnol / italien / allemand / anglais / latin / grec / histoire-géographie-géopolitique-sciences politiques / sciences éco-

nomiques et sociale / humanité-littérature-philosophie / sciences de la vie et de la terre / physique-chimie / arts plastiques / musique.

Ces dispositifs permettent aux élèves de réviser leurs cours de début d'année grâce à un ensemble de parcours conformes aux programmes : activités en ligne, séquences de cours, entraînements, exercices en téléchargement, cahier de bord, livres numériques, vignettes actives, ressources en langues vivantes pour l'école, illustrations...



Ces parcours sont spécialement conçus pour des élèves dans le cadre d'un apprentissage à la maison. Ce ne sont pas de simples ressources numériques, mais un dispositif pédagogique dont l'architecture et la scénarisation vont guider l'élève tout au long de sa progression pour lui permettre de réussir son apprentissage.

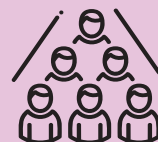
Chaque jour, ils découvrent des séances de travail à réaliser en ligne.

Chaque séance est consacrée à une discipline et s'articule autour d'un sujet et d'objectifs spécifiques. Chaque séance contient des activités en autocorrection qu'ils effectuent directement en ligne. Les élèves peuvent accéder à chaque séance de travail en autant de fois qu'ils le souhaitent et ainsi reprendre là où ils s'étaient arrêtés lors de leur consultation précédente. Le temps estimatif pour réaliser une séance est d'une heure. Des synthèses avec

les notions essentielles à retenir clôturent les séances ou des groupes de séances.

Le CNED n'intervient pas dans les évaluations et ne propose pas de devoirs ou de corrections de copies, actions qui restent sous la responsabilité des enseignants.

En outre, en fonction des besoins des élèves et des choix des professeurs, les écoles et établissements concernés peuvent bénéficier du dispositif des classes virtuelles du CNED, qui permet à chaque professeur qui le souhaite de faciliter l'organisation de l'enseignement à distance.



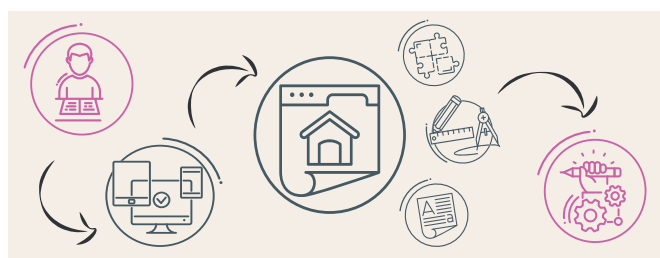
La classe virtuelle est un outil qui va favoriser le maintien de la classe en créant un moment dans la journée où tous les élèves peuvent se retrouver et échanger.

Dans le contexte que nous connaissons, ce système synchrone est un véritable atout. Il permet en effet aux élèves de ne pas rester isolés, de maintenir une dynamique de groupe et d'entretenir le lien avec leurs enseignants. Il permet aux enseignants de conseiller les

élèves sur les séances à travailler en priorité en fonction de la progression pédagogique qui existait en classe, d'animer un cours à distance en faisant participer les élèves, de leur donner des ressources pédagogiques complémentaires.

La classe virtuelle vient donc compléter les parcours d'apprentissage à distance qui offrent la possibilité à chacun de travailler à son rythme.

Indépendamment de la mise à disposition de cette plateforme ou de manière complémentaire, les équipes pédagogiques des établissements scolaires peuvent prendre des initiatives et mesures nécessaires pour préserver un lien pédagogique à distance, et pour continuer à dispenser un enseignement, en exploitant notamment les possibilités d'échanges par messagerie électronique et les espaces numériques de travail.



Ils peuvent aussi s'appuyer sur des ressources numériques éducatives disponibles au niveau national sur le site Eduscol pour enseigner et apprendre à distance, à l'école, au collège et au lycée. S'agissant du second degré, en particulier pour le lycée, les professeurs peuvent conseiller aux familles équipées d'internet de se connecter sur ce site pour accéder à des sujets zéro, aux programmes des enseignements et aux espaces disciplinaires créés sur les sites académiques.

Les professeurs peuvent accompagner leurs élèves dans l'utilisation de ces ressources, en leur adressant des supports de cours et des exercices, via les espaces numériques de travail ou la messagerie électronique pour les élèves disposant d'un accès à internet. Ils leur adresseront les travaux à faire à la maison.

